

Notice Annuelle 2024

| 25 février 2025

Table des matières

Notes.....	2	Facilités de crédit.....	12
Information intégrée par renvoi	2	Administrateurs et hauts dirigeants	13
Mise en garde concernant l'information prospective	2	Poursuites et application de la loi	14
Structure de l'entreprise.....	3	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes.....	15
Développement général de l'activité.....	3	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	15
Description de l'activité	4	Contrats importants	15
Description des secteurs opérationnels	5	Noms et intérêts des experts.....	15
Facteurs de risques	11	Information sur le comité d'audit et de gestion de risques	15
Dividendes et politique de dividendes.....	11	Renseignements complémentaires	16
Structure du capital	11	Annexe A Charte du comité d'audit et de gestion de risques	17
Marché pour la négociation des titres.....	12		
Titres entiercés ou titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession	12		

Notes

Sauf indication contraire, toutes les mentions de « dollars » et du symbole « \$ » dans la présente notice annuelle sont en dollars américains.

Sauf si le contexte commande une interprétation contraire, les expressions la « Société », « 5N+ », « nous », « notre », « nos » et le « groupe » sont employées dans la présente notice annuelle pour désigner 5N Plus inc., ainsi que ses filiales.

Sauf indication contraire, l'information figurant dans la présente notice annuelle est donnée en date du 31 décembre 2024.

Information intégrée par renvoi

Les états financiers consolidés audités de 5N+ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les notes complémentaires ainsi que le rapport de gestion sont expressément intégrés par renvoi aux présentes. Les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 peuvent être consultés sur SEDAR+ au www.sedarplus.com.

Mise en garde concernant l'information prospective

Certaines déclarations comprises dans la présente notice annuelle peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que la Société juge raisonnables lorsqu'elles sont formulées, notamment que 5N+ sera en mesure de maintenir en poste et d'embaucher du personnel clé et de préserver les relations avec ses clients, ses fournisseurs et ses autres partenaires commerciaux; que 5N+ continuera de mener ses activités dans le cours normal des affaires; que 5N+ sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance; que 5N+ réussira à traiter les commandes de son carnet de commandes en temps opportun; que 5N+ ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou de perturbations importantes de l'approvisionnement en matières premières à des conditions concurrentielles; que 5N+ sera en mesure de générer de nouvelles ventes, de produire, de livrer et de vendre des produits aux volumes et aux prix prévus et de contrôler ses coûts; ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses se révéleront exactes. Ces énoncés ne constituent pas une garantie du rendement futur, reposent sur des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et qui peuvent faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les risques et incertitudes pouvant entraîner de telles différences comprennent les risques liés aux facteurs suivants : taux d'intérêt, devises étrangères, crédit, liquidité, conjoncture économique mondiale, activités internationales, notamment en Chine, ainsi que les mesures protectionnistes en matière de commerce et toute mesure de représailles de la part des pays concernés, réglementation environnementale, changements climatiques, facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), sécurité et dangers, prolongation du conflit armé en Ukraine, épidémies, disponibilité et rétention d'employés qualifiés, conventions collectives, litiges, stratégie de croissance de la Société, concurrence, prix des produits de base, sources d'approvisionnement, protection des droits de propriété intellectuelle, valorisation des stocks, interruptions des activités, perte d'un client important, changements apportés au carnet de commandes, acquisitions, défaillance, interruption ou atteinte à la sécurité des systèmes, des réseaux et des données informatiques, protection des données, valeur de marché des actions ordinaires, de même que les subventions et programmes incitatifs. Une description des risques qui touchent l'entreprise et les activités de la Société est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, document qui peut être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com.

En règle générale, les énoncés prospectifs se distinguent par l'emploi du futur et du conditionnel et par l'utilisation de termes tels que « croire » ou « s'attendre à », à la forme positive et négative, de variantes de ces termes ou de termes similaires. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de la présente notice annuelle se produiront ou, s'ils se produisent, quels seront les avantages que 5N+ pourra en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit la performance financière future de 5N+. L'information prospective contenue dans la présente notice annuelle est valable en date de celle-ci et la Société n'assume aucune obligation de mettre publiquement à jour cette information prospective afin de tenir compte de nouveaux renseignements, obtenus ultérieurement ou autrement, à moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'y obligent. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

Nous mettons en garde le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls à avoir des répercussions éventuelles sur nos attentes exprimées de manière expresse ou implicite dans l'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle. D'autres risques et incertitudes que nous ne connaissons pas pour le moment ou que nous jugeons sans importance pourraient également avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Structure de l'entreprise

Nom, adresse et constitution

5N Plus inc. est issue de la fusion, le 1^{er} octobre 2007, de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc., deux sociétés membres du même groupe, sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Le 18 décembre 2007, nos statuts de fusion ont été modifiés de manière à fractionner nos actions ordinaires à raison de 83,3636772 actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation.

La première des sociétés fusionnées, 5NPlus inc., a été constituée sous le régime de la LCSA le 12 juillet 1999 sous la dénomination de 3639398 Canada inc. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 8 février 2000 afin de remplacer sa dénomination sociale par 5NPlus inc. Ces statuts ont été de nouveau modifiés le 21 janvier 2003 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions autorisé.

La deuxième des sociétés fusionnées, 6367909 Canada inc., a été constituée sous le régime de la LCSA le 24 mars 2005. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 1^{er} avril 2005 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions.

Le siège social de la Société et principal établissement est situé au 4385, rue Garand, Montréal (Québec) H4R 2B4.

Liens intersociétés

Nous exerçons nos activités soit directement, soit par l'entremise de filiales. Le tableau ci-dessous dresse la liste de nos principales filiales, ainsi que de leur territoire de constitution en personne morale et le pourcentage d'actions avec droit de vote détenu directement ou indirectement par la Société. Certaines filiales dont l'actif total ne correspond pas à plus de 10 % de l'actif consolidé au 31 décembre 2024 de la Société ou dont les ventes et les produits d'exploitation ne correspondaient pas à plus de 10 % des ventes consolidées et des produits d'exploitation consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ont été omises. Ces filiales exclues ne représentaient pas collectivement 20 % ou plus de l'actif consolidé ou du total de nos ventes consolidées totales ou de nos produits d'exploitation consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5N PV GmbH (Allemagne)	100%
5N Plus Asia Limited (Hong Kong)	100%
5N Plus Lübeck GmbH (Allemagne)	100%
5N Plus Wisconsin Inc. (Connecticut, États-Unis)	100%
AZUR SPACE Solar GmbH (Allemagne)	100%

Développement général de l'activité

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Les points saillants relatifs à l'évolution de notre entreprise au cours des trois dernières années sont décrits ci-dessous.

2022

Le 18 mars 2022, M. Gervais Jacques a été nommé président et chef de la direction. M. Jacques occupait le poste de président et chef de la direction par intérim depuis le 1^{er} décembre 2021. Il continue de siéger au conseil d'administration.

Le 18 mai 2022, 5N+ a annoncé que 5N Plus Belgium SA, l'une de ses filiales, avait l'intention d'arrêter ses activités de production à son usine de Tilly, en Belgique, et de procéder à la fermeture du site. Le 19 décembre 2022, 5N Plus Belgium SA a annoncé la clôture de l'opération de dessaisissement de son site de Tilly à Vital Materials.

Le 16 juin 2022, 5N+ a annoncé le renouvellement de sa facilité de crédit multidevise renouvelable consortiale garantie de premier rang de 124 millions de dollars américains. Sous réserve de l'approbation des prêteurs, 5N+ pourrait augmenter la facilité de crédit à 154 millions de dollars en vertu d'une clause accordéon prévoyant un montant additionnel de 30 millions de dollars. La nouvelle facilité de crédit a une durée de quatre ans, porte intérêt et comporte une marge fondée sur le ratio de la dette nette de premier rang sur le BAIIA consolidée de la Société.

Le 29 septembre 2022, 5N+ a annoncé avoir renouvelé et élargi son entente pluriannuelle visant à fournir à First Solar, Inc. (« First Solar ») des matériaux semiconducteurs utilisés dans la fabrication de modules photovoltaïques à couches minces. Cette entente était la plus importante conclue à cette date et signalait une transition vers des volumes plus élevés de matériaux semiconducteurs composés à valeur ajoutée. En ligne avec les plans de croissance récemment annoncés par First Solar, la hausse attendue des volumes annuels est de 35 % en 2023 et de plus de 100 % en 2024 par rapport aux niveaux actuels.

Le 17 octobre 2022, 5N+ a annoncé, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive AZUR, avoir conclu un accord visant à prolonger de dix ans son entente exclusive de partenariat avec Sierra Space, une importante entreprise américaine à l'avant-garde de l'innovation et de la commercialisation dans le secteur spatial commercial. La société AZUR, acquise par 5N+ en 2021, est une entreprise de technologie de pointe reconnue et un fabricant de cellules solaires spatiales à haut rendement qui compte plus de 50 ans d'expérience et de savoir-faire dans le développement de composés semiconducteurs spécialisés destinés au secteur spatial mondial.

2023

Le 23 février 2023, 5N+ nommait Mme Blair Dickerson à son conseil d'administration.

Le 26 avril 2023, 5N+ a annoncé qu'au cours des années 2023 et 2024, sa filiale en propriété exclusive, AZUR augmentera sa capacité de production de 30 % pour répondre à la forte demande de cellules solaires spatiales et terrestres grâce à des investissements dans les activités et les équipements. Le programme de capacité de production, qui comporte trois volets, concerne tous les départements d'AZUR, y compris la croissance de l'épitaixie, la production de cellules, l'assemblage et les essais. AZUR a d'abord mis en place un programme d'amélioration de la productivité, qui comprend notamment l'ajout d'un quart de travail au calendrier d'assemblage et de production. De nouveaux équipements ont été commandés pour augmenter la capacité de production en amont. Enfin, AZUR mettra en œuvre des initiatives de co-investissement pour acheter et installer des équipements supplémentaires afin d'améliorer le rendement de la production, de promouvoir l'automatisation et d'augmenter la capacité de production globale.

2024

Le 9 mai 2024, 5N+ nommait Mme Andrée-Lise Méthot à son conseil d'administration.

Le 4 juin 2024, 5N+ a annoncé avoir renouvelé son entente d'approvisionnement avec First Solar. En vertu de l'entente d'approvisionnement, 5N+ fournira à First Solar un plus grand volume de matériaux semiconducteurs en tellurure de cadmium (CdTe) utilisés dans la fabrication de modules photovoltaïques solaires à couches minces. Cette démarche s'inscrit dans les plans annoncés par 5N+ d'accroître sa capacité à servir les marchés finaux à valeur élevée et à forte croissance. Cette entente d'approvisionnement avec First Solar représente une hausse des volumes de 50 % pour les deux prochaines années par rapport à l'entente précédente.

Le 15 octobre 2024, 5N+ a annoncé qu'AZUR SPACE Solar Power GmbH (« AZUR »), sa filiale en propriété exclusive, a terminé plus tôt que prévu son programme d'amélioration de la capacité de production 2024 annoncé précédemment et a augmenté sa capacité de production de 35 %, dépassant ainsi son objectif initial de 30 % d'augmentation. D'ici la fin de 2025, AZUR prévoit encore accroître sa capacité de production de cellules solaires de 30 % en ne procédant qu'à des investissements supplémentaires minimes, puisque la plupart des équipements sont déjà achetés et livrés.

Description de l'activité

5N+ est un chef de file mondial dans la production de semiconducteurs spécialisés et de matériaux de haute performance. Nos matériaux ultrapurs constituent souvent la partie critique des produits de nos clients, qui comptent sur notre fiabilité d'approvisionnement pour assurer la performance et la durabilité de leurs propres produits. Nous déployons un éventail de technologies exclusives et éprouvées pour mettre au point et fabriquer nos produits, lesquels donnent lieu à de nombreuses utilisations dans plusieurs secteurs de pointe, notamment les énergies renouvelables, la sécurité, la filière spatiale, l'industrie pharmaceutique, l'imagerie médicale et la production industrielle. 5N+, dont le siège social est situé à Montréal (Québec, Canada), gère des centres de recherche et développement, de production et de vente stratégiquement situés dans plusieurs pays, notamment en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

Nous sommes un fournisseur intégré doté de capacités d'affinage primaire et secondaire ainsi que de capacités de dépôt et de traitement de semiconducteurs. Notre capacité d'affinage primaire nous permet de traiter des concentrés de métaux à très faible teneur, d'extraire et d'affiner les métaux d'intérêt afin qu'ils servent de stock d'alimentation pour nos activités d'affinage secondaire, là où nous atteignons le niveau le plus élevé de pureté. Une fois purifiés, nos métaux peuvent être

vendus à des clients sous forme de métaux purs, de composés, de substrats, d'alliages ou de produits chimiques. Comme nous pouvons exécuter des fonctions élaborées d'affinage nous permettant d'aller d'un bout à l'autre du spectre de pureté et que nous sommes à même de fabriquer des produits chimiques et des alliages, nous nous considérons comme un fournisseur doté de capacités d'affinage intégrées. En outre, notre capacité d'affinage primaire nous permet de traiter des stocks complexes et des concentrés à très faible teneur ne comportant qu'une petite quantité de métaux d'intérêt; c'est ainsi que nous jouons un rôle important dans le recyclage des métaux spéciaux que nous produisons. Les capacités de dépôt des semiconducteurs nous permettent de déposer des structures multicouches complexes en matériaux semiconducteurs III-V sur des substrats. Grâce à nos capacités de traitement physique et chimique de tels substrats semi-conducteurs, nous sommes en mesure de fabriquer des appareils qui seront utilisés dans les domaines de la photonique et de l'électronique. Parmi nos principaux produits, notons les cellules photovoltaïques, les DEL, les diodes et les récepteurs. Ces dispositifs peuvent être vendus aux clients en tant que puces nues ou assemblages encapsulés, comme les assemblages de cellules solaires spatiales ou les supports de puces. Différentes capacités de caractérisation de matériaux et de dispositifs viennent compléter notre portefeuille.

Nous exerçons nos activités de purification et de fabrication en utilisant plusieurs procédés métallurgiques et chimiques. Nous comptons sur l'expertise de nos effectifs, notamment leurs compétences et leurs connaissances du secteur des métaux spéciaux et de la technologie d'affinage, ainsi que du secteur de l'énergie spatiale et des techniques des semiconducteurs, pour exercer nos activités. Nos matières premières ou « stocks d'alimentation » se présentent généralement sous forme de métaux de qualité commerciale et de concentrés ou de matières recyclables contenant des métaux d'intérêt. Étant donné la nature de nos activités et les métaux que nous purifions, nous devons respecter des normes rigoureuses de protection de l'environnement et de santé et de sécurité. Plusieurs de nos activités ont obtenu une certification (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001) ou l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration (la « FDA ») ou sont conformes aux exigences applicables aux bonnes pratiques de fabrication (les « BPF »), renforçant notre engagement envers des pratiques exemplaires en matière d'exploitation, de qualité, de santé et de sécurité. Nos activités de dépôt et de traitement de semiconducteurs sont certifiées ISO 9100 et les produits spatiaux correspondants sont qualifiés conformément aux normes de l'ECSS (ESA) ou de l'AIAA (aérospatiale).

Description des secteurs opérationnels

Deux secteurs opérationnels sont présentés par la Société, soit le secteur Semiconducteurs spécialisés et le secteur Matériaux de haute performance. Les opérations et les activités qui s'y rapportent sont gérées dans ce sens par les principaux décideurs. Des données sectorielles financières et opérationnelles, qui constituent les principaux indicateurs de la performance, sont utilisées pour gérer ces secteurs opérationnels, pour analyser la performance et pour affecter les ressources. La performance financière d'un secteur donné est évaluée principalement en fonction des produits et du BAIIA ajusté¹, puis effacer la note, lesquels font l'objet d'un rapprochement avec les chiffres consolidés en tenant compte des produits et des charges de la Société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, 70 % de nos produits étaient tirés du secteur Semiconducteurs spécialisés, et 30 %, du secteur Matériaux de haute performance.

Secteur semiconducteurs spécialisés

Les activités du secteur Semiconducteurs spécialisés sont exercées en Amérique du Nord et en Europe, et s'apparentent à celles de l'ancien secteur Matériaux électroniques, bien qu'elles intègrent désormais également les produits et les activités d'AZUR. Ce secteur fabrique et vend des produits utilisés dans plusieurs applications destinées aux secteurs de l'énergie renouvelable, des satellites spatiaux ainsi que de l'imagerie. Les marchés essentiellement concernés sont ceux des produits photovoltaïques (énergie solaire terrestre et spatiale), de l'imagerie médicale, de l'imagerie infrarouge, de l'optoélectronique et des applications avancées dans les secteurs de l'électronique. Ces produits entrent dans la composition de composés semiconducteurs, de substrats semiconducteurs, de métaux de très grande pureté, de substrats semiconducteurs fabriqués par épitaxie, de cellules solaires spatiales et des assemblages. Nos principaux produits sont associés à des métaux comme le cadmium, le zinc, le tellure, le germanium, l'indium et l'antimoine. Les produits et bénéfices associés aux services de gestion des ressources et de recyclage fournis aux clients du secteur Semiconducteurs spécialisés sont inclus dans ce secteur. L'équipe de direction des Semiconducteurs spécialisés est également responsable de la gestion de ces activités.

¹ Mesures non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qui, par conséquent, pourraient ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Principaux produits, marchés et demande

Le cadmium est principalement utilisé dans les applications d'énergie renouvelable et les matériaux industriels. Il est largement utilisé avec le tellure et nous le vendons sous forme de différents composés semiconducteurs notamment, de tellure de cadmium (CdTe) destinés aux modules solaires aux applications de détection et d'imagerie pour les secteurs médical et de la sécurité.

Le germanium possède des propriétés uniques pour les applications aérospatiales, étant utilisé comme un substrat pour les cellules solaires à haut rendement. Nous effectuons à l'interne le recyclage, la purification et la croissance cristalline du germanium, et nous produisons également des substrats et des cellules solaires innovants destinés aux panneaux solaires utilisés dans le secteur spatial.

L'indium est couramment utilisé dans le secteur électronique dans divers alliages et matériaux semiconducteurs. Nous pouvons vendre l'indium sous forme d'alliages de soudure spécialisés, de métaux purs ou de produits fabriqués. Nous produisons également des matériaux semiconducteurs et des substrats innovants contenant de l'indium et de l'antimoine, qui sont des éléments essentiels des applications de détection et d'imagerie infrarouges.

Le tellure est employé dans plusieurs applications et utilisations finales telles que l'énergie renouvelable, la sécurité et l'imagerie médicale. Ces applications et utilisations finales requièrent des propriétés semiconductrices spécialisées uniquement fournies par cet élément, jumelé à d'autres métaux tels que le cadmium ou le zinc. Nous sommes actifs dans tous les secteurs du marché, vendant du CdTe à des fabricants de cellules solaires, à des manufacturiers de matériaux innovants destinés aux applications d'imagerie et de détection, des métaux aux producteurs de dispositifs thermoélectriques et du tellure et des alliages à base de tellure pour des applications métallurgiques.

Le tableau suivant indique les produits fabriqués par notre secteur Semiconducteurs spécialisés et leurs principales applications ainsi que la production mondiale annuelle totale estimative en tonnes métriques (« Tm ») :

	Cadmium et produits chimiques à base de cadmium	Substrats de germanium et semiconducteurs III-V	Indium et alliages et composés à base d'indium	Tellure et composés à base de tellure
Applications	Énergie renouvelable Sécurité Imagerie médicale Matériaux industriels	Énergie solaire spatiale Optique infrarouge Fibres optiques Catalyseurs	Écrans plats Énergie renouvelable Soudures Catalyseurs Céramique	Énergie renouvelable Sécurité, détection et imagerie Stockage optique Additifs métallurgiques
Production mondiale annuelle ⁽¹⁾	~25 000 MT		~900 MT	~1 300 MT

⁽¹⁾ Données fondées sur les estimations de la direction.

Approvisionnement en matières premières

Plusieurs matières de base sont utilisées pour produire et fabriquer les produits du secteur Semiconducteurs spécialisés. Les matières premières clés comprennent des concentrés de métaux spéciaux que nous procurons de nombreux fournisseurs de métaux non ferreux avec lesquels nous avons des relations commerciales de longue date. En règle générale, le cadmium et l'indium sont des produits dérivés de l'affinage du zinc et sont achetés auprès de producteurs de zinc sous diverses formes. Le germanium, un produit dérivé du zinc ou du charbon, est habituellement obtenu sous forme élémentaire. Le tellure est un produit dérivé de l'affinage du cuivre, du zinc ou de l'or. Il s'obtient de diverses sources à l'échelle mondiale. Nos capacités en amont nous permettent de valoriser le métal provenant de concentrés complexes en plus des achats fermes de métal que nous effectuons sur les marchés des métaux.

Concurrence

Nous comptons un nombre limité de concurrents et peu d'entre eux sont aussi entièrement intégrés que nous, offrent une gamme de produits similaire à la nôtre ou disposent de nos capacités. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure d'offrir une gamme aussi complète de produits et de services que nous. Les principaux concurrents, en fonction du marché et du métal, comprennent Umicore, en Belgique, IQE plc, au Royaume-Uni, et Vital Chemicals Co., Ltd., en Chine. En ce qui concerne AZUR, hormis certaines capacités locales limitées en Russie, en Chine et au Japon, nos principaux concurrents sont Spectrolab, une filiale de Boeing, et SolAero Technologies, Inc., une filiale de Rocket Lab, toutes deux situées aux États-Unis.

Nous continuons de prévoir que la concurrence changera au fur et à mesure que nos marchés prendront de l'essor et deviendront plus attrayants. Plus précisément, nous pourrions devoir affronter la concurrence de nos clients actuels, qui pourraient choisir l'intégration en amont afin de protéger une composante essentielle de leur gamme de produits. La concurrence se fera dans ce cas sur la garantie d'approvisionnement, le prix, l'environnement, la santé et la sécurité et le recyclage. Nous estimons que nous sommes bien positionnés pour livrer une concurrence efficace dans ces domaines. Nous pourrions également faire face à la concurrence de certains fournisseurs, qui, pour la plupart, sont des sociétés d'extraction de métaux non ferreux, d'affinage et de traitement du métal. La concurrence se fera alors sur les marges de profit obtenues, la garantie d'approvisionnement en matières premières, le prix et l'adaptation aux changements dans l'industrie. Nous croyons que notre forte concentration et notre plus grande souplesse nous permettront de leur livrer une concurrence efficace.

Secteur Matériaux de haute performance

Les activités du secteur Matériaux de haute performance sont exercées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, et s'apparentent à celles de l'ancien secteur Matériaux écologiques. Le secteur Matériaux de haute performance est étroitement lié au bismuth. Le bismuth est l'un des rares métaux lourds qui ne sont pas toxiques et qui possèdent des propriétés antimicrobiennes. De plus, il n'a aucun effet nuisible sur la santé humaine ou sur l'environnement. Par conséquent, il est de plus en plus utilisé dans un certain nombre d'applications au lieu de métaux et de produits chimiques plus nocifs.

Le secteur Matériaux de haute performance fabrique et vend des produits qui sont utilisés dans diverses applications destinées aux secteurs des produits pharmaceutiques, des soins de santé et de la production industrielle. Les principaux produits sont vendus sous forme d'ingrédients pharmaceutiques actifs, de produits chimiques spécialisés, de métaux de qualité commerciale et d'alliages. Toutes les ventes de métaux de qualité commerciale ont été regroupées dans les ventes du secteur Matériaux de haute performance. Les produits et les résultats associés aux services et aux activités de recyclage fournis aux clients du secteur Matériaux de haute performance sont inclus dans ce secteur. L'équipe de direction des Matériaux de haute performance est également responsable de la gestion de ces activités.

Principaux produits, marchés et demande

Le bismuth a des propriétés catalytiques et électriques utiles. Il est employé comme substitut au plomb dans de nombreuses applications industrielles, y compris les enduits, les pigments, les produits électroniques, l'optique et le verre. Il est également utilisé dans le secteur pharmaceutique et constitue l'ingrédient actif de plusieurs médicaments destinés au traitement des ulcères de l'estomac et d'autres malaises liés au tractus gastro-intestinal pour les humains. Nous vendons du bismuth sous diverses formes, y compris sous forme de produits chimiques, de métaux purs et d'alliages.

Divers alliages font également partie du portefeuille de produits du secteur Matériaux de haute performance. Les alliages de bismuth/étain à bas point de fusion sont fréquemment utilisés dans le secteur de l'aviation pour des applications de travail où la stabilité dimensionnelle et la basse température sont importantes. Ces alliages sont également utilisés pour la sécurité électrique comme matériaux conducteurs. Les alliages contenant de l'indium sont utilisés dans la fabrication de lentilles optiques.

Après le dessaisissement de 5N Plus Belgium SA à Vital Materials en décembre 2022, nous avons cessé de produire un éventail de nitrates métalliques destinés à la vente externe, y compris des nitrates de cobalt, de nickel, de cuivre et de fer, qui sont utilisés dans des applications industrielles et servent surtout dans l'industrie pétrochimique et qui étaient auparavant produits par 5N Plus Belgium SA. Nous avons également cessé de produire du nitrate de plomb, qui est utilisé dans le secteur mondial de l'exploitation aurifère pour améliorer la récupération de l'or.

Le tableau suivant présente les produits fabriqués par notre secteur Matériaux de haute performance et leurs applications principales ainsi que la production mondiale annuelle totale :

	Bismuth et produits chimiques à base de bismuth	Alliages optiques et à bas point de fusion
Applications	Secteur pharmaceutique Produits électroniques Cosmétiques Substituts non toxiques au plomb Graisses lubrifiantes Pigments Revêtements automobiles Additifs métallurgiques	Soudure Travaux industriels Lentilles optiques Sécurité électrique
Production mondiale annuelle ⁽¹⁾	19 000 Tm	De 1 500 à 2 000 Tm

⁽¹⁾ Données fondées sur les estimations de la direction.

Approvisionnement en matières premières

Les matières premières clés utilisées dans le secteur Matériaux de haute performance comprennent principalement le bismuth, l'étain et l'indium. Ces matériaux sont achetés sous forme de métaux purs ou de matières premières complexes. Ces dernières sont traitées à l'aide de nos capacités internes de recyclage et de raffinage.

Concurrence

Sur le marché du bismuth, nous avons une présence importante sur le marché du bismuth et offrons une gamme de services et de produits que nous estimons unique sur ce marché. Nous prévoyons que la concurrence changera au fur et à mesure que le marché du bismuth continuera d'évoluer et deviendra plus attrayant. Nous estimons que notre capacité à tirer parti à la fois de l'approvisionnement en matières premières et de notre proposition de valeur sur les marchés finaux, notamment ceux de la santé et des produits pharmaceutiques, nous permettra de continuer de livrer concurrence efficacement et de réduire la volatilité de notre bénéfice. Étant donné que nous privilégions la sélectivité sur le plan commercial et que nous nous concentrons sur la rentabilité, nous prévoyons que certains de nos concurrents pourraient obtenir une part du marché dans les segments des produits à faible valeur ajoutée (les produits de base) où le prix est le facteur principal qui détermine le choix des utilisateurs finaux.

Vente et mise en marché

Nous vendons et mettons en marché nos produits directement par l'entremise de notre équipe de vente et de mise en marché, qui comprend de nombreux bureaux dans le monde entier. Nous comptons également sur plusieurs agents. Grâce à notre réseau de vente, nous sommes bien représentés à l'échelle régionale dans tous les principaux marchés, notamment en Asie, en Amérique du Nord et en Europe. Nous participons régulièrement aux foires commerciales et conférences sectorielles pour promouvoir nos produits. Notre site Web (www.5nplus.com) donne à nos clients un accès rapide à l'information pertinente sur nous et nos produits. Certains de nos produits sont généralement assujettis à de longues périodes de qualification. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients et les organismes de qualification tels que l'Agence spatiale européenne et The Aerospace Corporation pendant la période d'essai des produits en fournissant des échantillons et en adaptant nos produits et procédés afin de mieux répondre à leurs besoins.

Immobilisations incorporelles

En plus de détenir certains brevets, nous protégeons nos droits de propriété intellectuelle par une combinaison de secrets commerciaux et d'ententes de confidentialité signées avec nos employés. Nous avons développé notre savoir-faire, nos relations avec la clientèle, nos noms commerciaux et notre technologie par suite des acquisitions de Firebird Technologies Inc. en 2009, de MCP Group SA en 2011 et d'AZUR en 2021. Nous avons également perfectionné notre savoir-faire grâce à nos activités internes de recherche et développement. Les éléments clés de nos procédés sont consignés par écrit et tous nos employés ont conclu avec nous des ententes de confidentialité. Nous n'avons pas fait l'objet de revendication de droits de propriété intellectuelle importante.

Nous sommes titulaires de deux brevets, obtenus au Canada et aux États-Unis, qui expireront en 2029. Ces deux brevets de notre première famille de brevets concernent les procédés de production de tellurure de cadmium. Nous n'avons pas fait de demande de brevet dans d'autres pays à l'égard de cette famille de brevets. Nous avons délibérément choisi de limiter le nombre de brevets visant cette technologie car nos droits de propriété intellectuelle et notre savoir-faire sont majoritairement liés à des procédés. Nous avons également trois autres familles de brevets dans notre portefeuille de brevets pour lesquelles nous avons adopté une stratégie différente. Nous avons déposé des demandes d'entrée en phase nationale pour les brevets des deuxième, troisième et quatrième familles dans différents pays. La sélection des pays se fait, dans chaque famille, de façon stratégique, en fonction du marché spécifique des produits couverts par ces technologies.

Notre deuxième famille de brevets se rapporte aux procédés de fabrication de divers métaux et leurs dérivés et nous détenons huit brevets. Ces brevets expireront en 2036.

Notre troisième famille de brevets se rapporte aux procédés de fabrication d'atomisation des poudres métalliques ou d'alliage à bas point de fusion et nous détenons huit brevets et une demande en instance. Ces brevets expireront en 2037.

Notre quatrième famille de brevets concerne les procédés de fabrication d'atomisation des poudres métalliques ou d'alliage à haut point de fusion et nous détenons quatre brevets. Ces brevets expireront en 2037 et 2039.

Grâce à AZUR, nous détenons un ensemble supplémentaire de 9 familles de brevets liés à la technologie du nitrure de gallium. Au total, le portefeuille de brevets d'AZUR compte près de 110 familles de brevets qui devraient expirer entre 2025 et 2044. La technologie de cellules solaires et photovoltaïques pour application spatiale et les assemblages de cellules photovoltaïques, l'optoélectronique et l'électronique haute puissance représentant les secteurs les plus importants. Les territoires dans lesquels un brevet est en vigueur sont choisis en fonction de décisions stratégiques liées à ces technologies.

Développement durable et considérations ESG

Chez 5N+, le développement durable est au cœur de notre stratégie commerciale et constitue l'une des valeurs de notre entreprise. Tout en poursuivant notre feuille de route en matière de développement durable, nous visons à minimiser l'empreinte environnementale et l'impact de nos actifs intégrés de recyclage et de raffinage, à maintenir des pratiques d'approvisionnement durables et contribuer aux communautés au sein desquelles nous sommes présents. Nous souhaitons également renforcer notre position dans l'économie circulaire, favoriser les technologies innovantes et être un fournisseur essentiel pour les secteurs indispensables à un avenir durable.

Nous continuons à travailler avec diligence à l'élaboration de notre feuille de route et de nos programmes en matière de développement durable, conformément aux normes ESG reconnues et aux nouvelles réglementations en vigueur dans les différentes juridictions où nous exerçons nos activités. Au niveau du Conseil d'administration, la surveillance des questions ESG relève de la responsabilité du Comité de gouvernance et de rémunération, ce qui s'ajoute à la surveillance des risques climatiques par le comité d'audit et de gestion des risques, qui fait partie de la gestion des risques de l'entreprise. Au niveau de la direction, la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du développement durable incombe au directeur ESS et de la gestion responsable des produits, sous la supervision du chef de la direction financière de la Société, membre du comité exécutif. En 2024, nous avons publié notre deuxième rapport sur le développement durable et nous avons l'intention de tenir le marché informé de nos priorités et de nos progrès à l'égard de la durabilité sur une base annuelle.

En 2024, la Société a procédé la mise à jour du code de conduite de l'entreprise, qui explique les valeurs fondamentales et les normes de comportement attendues dans tous les aspects de notre activité, s'applique non seulement à tous les employés, dirigeants et administrateurs de 5N+, mais également aux agents, consultants et partenaires de l'entreprise.

Nous continuons d'évaluer les pratiques de nos fournisseurs et de ce fait améliorons la transparence à même notre chaîne d'approvisionnement. En 2024, la Société a adopté son premier Code de conduite des fournisseurs, qui décrit les principes et les normes que nous demandons à nos fournisseurs et à leurs représentants de respecter lorsqu'ils font affaire avec nous. Nous avons également publié notre premier rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Environnement, santé et sécurité

Nos activités d'exploitation englobent l'utilisation, la manutention, le stockage, le transport, la production et l'élimination de substances dangereuses. Par conséquent, nous sommes assujettis aux diverses lois et aux divers règlements locaux, étatiques, fédéraux et étrangers ayant trait à l'utilisation de ces substances dangereuses, ainsi qu'aux lois et règlements connexes relatifs à la santé et sécurité au travail et à la protection de l'environnement. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses en immobilisations afin de respecter les lois et règlements en matière d'environnement. Nos installations sont régulièrement inspectées par des tiers pour le compte de nos clients et des autorités gouvernementales pour vérifier que nous nous conformons à tout moment aux lois et règlements applicables, notamment pour vérifier le respect des pratiques ISO dans toutes les usines ayant obtenu la certification ISO et les exigences de la FDA et des BPF à notre installation de Lübeck, en Allemagne.

Une équipe interne s'occupe des questions d'environnement, de santé et de sécurité sous le leadership du directeur de l'ESS et de la gestion responsable des produits et sous la supervision du chef de la direction financière de la Société. À ce jour, en ce qui a trait aux eaux usées et aux émissions atmosphériques, bien que des dépassements des limites permises selon les lois et permis applicables aient été relevés par le passé dans certaines installations de la Société, nous n'avons connu aucun problème important à cet égard. Pour ces installations, la Société travaille en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales et met en œuvre diverses mesures, comme la mise à niveau des équipements et l'assainissement sélectif des sols, le cas échéant, en vue de respecter les limites. Nous avons également recours aux services des autorités de la santé publique et d'hygiénistes industriels indépendants afin d'évaluer les risques d'exposition aux métaux lourds dans nos installations, de recommander des plans d'action pour les réduire, au besoin.

Assurance

Nous avons souscrit une assurance tous risques et pertes d'exploitation afin de protéger nos éléments d'actif et notre entreprise dans l'éventualité où nous deviendrions incapables d'exercer nos activités de production en raison de problèmes graves. Nous avons également souscrit une assurance environnementale, qui couvre les frais de décontamination pour un montant jugé convenable pour nous. Nous détenons également une assurance responsabilité générale et une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants visant les membres de notre conseil d'administration et de notre haute direction ainsi qu'une couverture d'assurance pour le fret, la responsabilité du fait des produits, la cybersécurité et contre la criminalité.

Employés (par secteurs)

Au 31 décembre 2024, nous comptons 793 employés à temps plein et à temps partiel. Sur ce nombre, 81 employés au total qui travaillent à l'installation de Lübeck, en Allemagne, sont régis par des conventions collectives. La plupart de nos employés ne sont pas syndiqués. Un grand nombre de nos employés sont titulaires de diplômes universitaires en génie ou en sciences physiques et participent activement à nos activités d'amélioration constante et d'expansion ou font partie de notre équipe de haute direction. Nous considérons que nos relations avec nos employés sont excellentes.

Le tableau suivant présente la ventilation de notre personnel actuel par catégorie.

Semiconducteurs spécialisés	Matériaux de haute performance	Siège social	Total
589	166	38	793

Immeubles

En plus des propriétés décrites ci-dessous, nous sommes propriétaires d'un immeuble de 25 000 pieds carrés à Montréal, au Québec, qui abrite notre siège social et des installations de fabrication. Nous occupons également (i) 33 000 pieds carrés d'installations de fabrication en vertu d'un bail expirant le 31 janvier 2031, (ii) 44 000 pieds carrés d'installations de fabrication en vertu d'un bail expirant le 31 janvier 2031 et (iii) 26 000 pieds carrés d'installations de fabrication en vertu d'un bail expirant le 31 janvier 2031. Nous avons fait l'acquisition d'un terrain de 118 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne, en mai 2007, où nous avons construit une installation de fabrication (43 000 pieds carrés) qui a été mise en service le 29 juillet 2008. Le 16 novembre 2017, nous avons acheté un autre terrain de 26 500 pieds carrés à Eisenhüttenstadt qui est adjacent à l'installation existante pour la construction en 2018 d'une installation d'une superficie de 7 700 pieds carrés destinée au pré-mélange d'additifs pour l'alimentation animale, qui a cessé les activités en 2024. Nous conservons le terrain pour de nouvelles occasions commerciales à mesure qu'elles se présentent.

Le tableau suivant présente, en date du 31 décembre 2024, des renseignements au sujet de certaines des installations de production indiquant, dans chaque cas, le nom de la filiale, l'emplacement de l'installation et les produits fabriqués :

Installations dont nous sommes propriétaires	Installations que nous avons louées
5N Plus Lübeck GmbH Lübeck (Allemagne)	5N Plus Semiconductors LLC St. George, Utah (États-Unis)
Bismuth et produits chimiques à base de bismuth	Matériaux semiconducteurs et germanium
5N Plus Shangyu Co., Ltd. Shangyu, Zhejiang (Chine)	5N Plus Lao Industrial Resources Co. Ltd. Vientiane (Laos)
Bismuth et produits chimiques à base de bismuth et alliages à bas point de fusion	Production en arrêt
	5N Plus Wisconsin Inc. Bridgeport, Connecticut (États-Unis)
	Alliages à bas point de fusion
	AZUR SPACE Solar GmbH Heilbronn (Allemagne)
	Substrats semiconducteurs et cellules solaires

Nous comptons des bureaux de vente à certains des endroits susmentionnés ainsi qu'à Hong Kong, en Chine.

Facteurs de risques

Une description des risques touchant notre entreprise et ses activités est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui est intégré par renvoi à la présente notice annuelle. Ce rapport de gestion peut être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com. Chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur les ventes et les résultats d'exploitation de la Société.

Dividendes et politique de dividendes

Notre politique consiste à réinvestir nos bénéfices afin de financer la croissance de notre entreprise. Par conséquent, nous n'avons pas déclaré de dividendes au cours des trois derniers exercices et nous n'avons pas l'intention d'en verser dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes en espèces sera laissée à l'appréciation de notre conseil d'administration et sera tributaire de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation, de nos besoins en capital et de tout autre facteur que le conseil d'administration estimera pertinent.

Structure du capital

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, toutes sans valeur nominale. Les porteurs de nos actions ordinaires seront habiles à : a) voter à toutes les assemblées d'actionnaires, sauf aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie spécifique d'actions sont habiles à voter; b) recevoir tout dividende que nous aurons déclaré sur les actions ordinaires; et c) sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre catégorie de nos actions, recevoir le reliquat de nos biens au moment de notre dissolution, liquidation ou cessation des activités.

Au 25 février 2025, 89 042 801 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Actions privilégiées

Nous sommes également autorisés à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, dont aucune n'est actuellement émise ou en circulation. Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries et assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées, sauf si la loi le prévoit. Les actions privilégiées prendront rang avant les actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital dans l'éventualité de notre liquidation ou dissolution ou de tout autre partage de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires.

Actions de catégorie B

Nous sommes également autorisés à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, dont aucune n'est actuellement émise ou en circulation. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions de catégorie B, sauf si la loi le prévoit. Les actions de catégorie B prendront rang avant les actions ordinaires, mais après les actions privilégiées, en ce qui a trait au remboursement du capital dans l'éventualité de notre liquidation ou dissolution ou de tout autre partage de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires. Les actions de catégorie B sont remboursables et peuvent être achetées aux fins d'annulation par la Société.

Marché pour la négociation des titres

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP » depuis le 20 décembre 2007. Le tableau ci-dessous présente la fourchette du cours des actions ordinaires et le volume des opérations sur les actions ordinaires déclarées par la Bourse de Toronto pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Mois	Haut (\$ CA)	Bas (\$CA)	Volume
Janvier	3,80	3,33	1 345 404
Février	4,50	3,66	3 329 491
Mars	5,13	4,29	2 239 345
Avril	5,08	4,54	1 621 649
Mai	6,17	4,58	2 667 071
Juin	6,37	5,56	3 593 929
Juillet	6,34	5,42	1 722 004
Août	7,00	5,55	1 989 495
Septembre	7,25	6,57	1 627 962
Octobre	7,61	6,45	1 913 951
Novembre	7,48	6,16	2 816 032
Décembre	7,46	6,20	1 828 631

Titres entiercés ou titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession

Aucune de nos actions n'est entiercée ou assujettie à une restriction contractuelle à la libre cession.

Facilités de crédit

Facilité renouvelable garantie de premier rang

En juin 2022, la Société a conclu une facilité de crédit multidevise renouvelable garantie de premier rang de 124 millions de dollars échéant en avril 2026 pour remplacer sa facilité renouvelable garantie de premier rang de 124 millions de dollars échéant en avril 2023. En tout temps, la Société peut demander que la facilité de crédit soit augmentée en vertu d'une clause accordéon prévoyant un montant additionnel de 30 millions de dollars, sous réserve de l'examen et de l'approbation des prêteurs. Des emprunts en dollars américains, en dollars canadiens ou en dollars de Hong Kong (à hauteur de 4 millions de dollars) peuvent être effectués aux termes de cette facilité de crédit renouvelable. Les emprunts portent intérêt au taux préférentiel du Canada, au taux de base des États-Unis, au taux de base de Hong Kong ou au taux SOFR majoré d'une marge fondée sur le ratio dette nette de premier rang/BAIIA consolidé de la Société. En vertu des modalités de sa facilité de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives ayant trait aux ratios financiers. Au 31 décembre 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

Prêt subordonné à terme

En mars 2024, une convention de prêt subordonné à terme d'une durée de quatre ans (le « prêt à terme ») de 15 millions de dollars a été consentie à la Société par Investissement Québec. Le prêt à terme a remplacé son prêt subordonné à terme précédent de 25 M\$. Le prêt à terme porte intérêt à un taux correspondant au taux des bons du Trésor américains sur quatre ans, majoré d'une marge de 5,38 %, soit 9,71 %. En vertu des modalités du prêt, la Société doit respecter certaines clauses restrictives ayant trait aux ratios financiers. Au 31 décembre 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

Prêts sans intérêt

En février 2024, la Société a reçu 2,70 millions de dollars canadiens d'Investissement Québec, relativement à un prêt à terme sans intérêt dont le prélèvement maximal est de 2,85 millions de dollars canadiens, selon les dépenses en immobilisations admissibles liées aux investissements dans son usine de Montréal. Sous réserve de la satisfaction de certains critères, la Société s'attend à ce qu'une tranche de 0,50 million de dollars canadiens du prêt fasse l'objet d'une remise. Le prêt est assorti d'un moratoire de remboursement de deux ans et est par la suite remboursable par versements mensuels sur une période

de quatre ans. En vertu des modalités du prêt, la Société doit respecter certaines clauses restrictives ayant trait aux ratios financiers. Au 31 décembre 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

En mars 2024, la Société a reçu 1,21 million de dollars canadiens de Développement économique Canada pour les régions du Québec relativement à un prêt à terme sans intérêt dont le prélèvement maximal est de 3,00 millions de dollars canadiens, selon les dépenses en immobilisations admissibles. Au plus tard le 31 décembre 2025, une période supplémentaire de moratoire de remboursement de deux ans commencera. Par la suite, le prêt est remboursable par versements mensuels sur une période de cinq ans.

Administrateurs et hauts dirigeants

Nom, occupation et avoir en titres

Le tableau qui suit indique le nom, le lieu de résidence, le poste et la principale occupation précédemment détenues au cours des cinq dernières années de nos administrateurs et membres de la direction. Est aussi indiquée, dans le cas des administrateurs, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois, le cas échéant. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, sauf si un administrateur démissionne ou si sa charge devient vacante pour cause de destitution, de décès ou pour toute autre raison.

Nom et lieu de résidence	Occupation dans la Société	Administrateur depuis	Occupations précédemment détenues au cours des cinq dernières années
Luc Bertrand ^(1,2) Montréal, Québec, Canada	Président du conseil Administrateur	Janvier 2016	Président du conseil du Groupe TMX depuis mai 2023 Vice-président du conseil Banque Nationale du Canada de 2011 à 2023
Jean-Marie Bourassa ⁽¹⁾ Montréal, Québec, Canada	Administrateur	Janvier 2008	Associé consultant Bourassa Boyer inc. (comptables agréés) depuis 2018
Andrée-Lise Méthot ^(1,2) Frelighsburg, Québec, Canada	Administrateur	Mai 2024	Fondatrice et associée directrice de Cycle Capital Management depuis 2007
Blair Dickerson ⁽²⁾ Ottawa, Ontario, Canada	Administrateur	Février 2023	Vice-présidente, Affaires publiques canadiennes Domtar depuis février 2023 Responsable du développement durable, des relations corporatives et de la communication chez Vale Base Metals de décembre 2020 à mars 2022 Vice-présidente des relations corporatives au Canada et aux États-Unis chez Rio Tinto d'avril 2015 à octobre 2020.
Gervais Jacques Candiac, Québec, Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Mai 2020	Président et chef de la direction de 5N+ depuis mars 2022 Directeur général de Rio Tinto Aluminium de 2016 à 2020
Richard Perron Boucherville, Québec, Canada	Chef de la direction financière		Chef de la direction financière depuis mars 2014
Paul Tancell Sebring, Royaume-Uni	Vice-président directeur, Matériaux de haute performance		Vice-président directeur, Matériaux de haute performance de 5N+ depuis février 2017
Roland Dubois Grenoble, France	Vice-président directeur, Semiconducteurs spécialisés et chef de la direction commerciale		Vice-président directeur, Semiconducteurs spécialisés et chef de la direction commerciale de 5N+ depuis septembre 2022 Vice-président et chef du groupe du développement durable de ABB basé en Suisse, de 2019 à 2022

⁽¹⁾ Membre du comité d'audit et de gestion de risques

⁽²⁾ Membre du comité de gouvernance et rémunération

Au 25 février 2025, à notre connaissance, nos administrateurs et hauts dirigeants étaient propriétaires, directement ou indirectement, d'un nombre total de 4 420 150 actions ordinaires, soit 4,96 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ou exerçaient une emprise sur un tel pourcentage de ces actions.

Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À notre connaissance, aucune personne dont le nom figure dans le tableau ci-dessus :

- a) n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une compagnie qui :
 - (i) soit a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance refusant à la compagnie le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation sur les valeurs mobilières et qui, dans tous les cas, a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance ») prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette compagnie;
 - (ii) soit a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions au sein de cette compagnie;
- b) n'est, ou n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une compagnie qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens;
- c) n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Aucune des personnes mentionnées dans le tableau qui précède ne s'est vu infliger :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement.

Voir « Poursuites et applications de la loi » ci-après.

Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou éventuel entre nous et nos filiales et l'un de nos dirigeants ou administrateurs ou ceux de nos filiales.

Poursuites et application de la loi

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous n'avons été partie à aucune poursuite ayant une incidence importante sur notre exploitation et aucun de nos biens n'a fait l'objet d'une telle poursuite. À notre connaissance, aucune poursuite judiciaire n'est actuellement envisagée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : (i) nous n'avons fait l'objet d'aucune amende ou sanction imposée par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières; (ii) nous n'avons conclu aucune entente de règlement avec un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières et (iii) aucun tribunal ni organisme de réglementation ne nous a imposé d'amende ou de sanction qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2022, le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 et depuis le début de l'exercice en cours, nous n'avons effectué aucune opération qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante pour nous dans laquelle : (i) nos administrateurs ou membres de la haute direction; (ii) une personne physique ou morale qui est le propriétaire direct ou véritable de plus de 10 % de nos titres comportant droit de vote en circulation ou a l'emprise ou le contrôle sur un tel pourcentage de ces titres ou (iii) des personnes ayant des liens avec les personnes mentionnées en (i) ou (ii) ci-dessus ou faisant partie de leur groupe, possédaient d'intérêt important, direct ou indirect.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare inc., à ses principaux établissements à Montréal et à Toronto.

Contrats importants

Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous n'avons conclu, en dehors du cours normal des activités, aucun contrat qui serait considéré comme important pour nous.

Noms et intérêts des experts

Notre auditeur est le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, situé au 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4W2, qui a rendu un rapport sur les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, déposé conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet indépendant comme le veulent les règles québécoises de déontologie des auditeurs.

Information sur le comité d'audit et de gestion de risques

Règles du comité d'audit et de gestion de risques

Les règles du comité d'audit et de gestion de risques décrivent les fonctions et le mandat du comité d'audit et de gestion de risques de notre conseil d'administration. Un exemplaire des règles figure en annexe A des présentes.

Le comité d'audit et de gestion de risques voit à la supervision de notre processus de présentation de nos données financières et de nos mesures de contrôle interne et consulte la direction, notre service de comptabilité et nos auditeurs indépendants sur les questions ayant trait à l'audit annuel et aux mesures de contrôle interne, à la publication des états financiers, à l'application des méthodes comptables et d'audit. Le comité d'audit et de gestion de risques procède également à l'évaluation par la direction de l'indépendance des auditeurs et formule au conseil d'administration ses recommandations quant à la nomination des auditeurs. Les membres du comité d'audit et de gestion de risques sont Jean-Marie Bourassa (président), Luc Bertrand et Andrée-Lise Méthot, qui sont tous « indépendants » et possèdent tous des compétences financières au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Jean-Marie Bourassa fut le président de Bourassa Boyer inc., qui étaient les auditeurs de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc. jusqu'au 18 mai 2007.

L'expérience et la formation pertinentes de chaque membre du comité d'audit et de gestion de risques sont décrites ci-dessous :

Jean-Marie Bourassa est fondateur de Bourassa Boyer inc., un cabinet d'experts-comptables, a été son président et chef de la direction du 1^{er} janvier 1989 au 30 juin 2018 et est associé consultant depuis le 1^{er} juillet 2018. Il siège au conseil d'administration de Savaria Corporation, société inscrite à la Bourse de Toronto, et il était jusqu'au 22 mai 2019, le chef de la direction financière. Il participe à différentes sociétés fermées à titre d'actionnaire et d'administrateur et il a été président de la fondation Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges pendant plusieurs années. Il est actuellement membre du conseil d'administration du Centre d'action bénévole l'Actuel et président du conseil d'administration du Club de golf Summerlea. M. Bourassa est comptable agréé depuis 1976 et il a obtenu un certificat en gouvernance de sociétés de l'Université Laval en 2009.

Luc Bertrand est président du conseil d'administration du Groupe TMX, poste qu'il occupe depuis mai 2023. Il est également président du conseil d'administration de 5N Plus depuis 2016. Au cours des dernières années, il a été président du conseil d'administration des Canadiens de Montréal/Groupe CH inc., de BOX Options Exchange et du Marché climatique de Montréal. Aussi, il a occupé différents postes de direction dans le secteur des services financiers. De 2000 à 2009, il a été président et chef de la direction de la Bourse de Montréal inc. et a occupé le poste de vice-président et directeur général, Ventes d'actions institutionnelles au sein de Financière Banque Nationale de 1998 à 2000. De 2011 à 2023, il a été vice-président du conseil

d'administration de la Banque Nationale du Canada et a occupé simultanément en 2011 et 2012 le poste de chef de la direction de Maple Group Acquisition Corporation. Parallèlement à ses fonctions professionnelles, M. Bertrand a siégé à titre d'administrateur au sein de plusieurs conseils d'administration de l'industrie financière, notamment la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, le Natural Gas Exchange, le Fonds canadien de protection des investisseurs, l'Institut canadien des valeurs mobilières, les Services de réglementation des marchés, le Centre financier international de Montréal et l'Institut de finance mathématique de Montréal. Il a été membre du Comité consultatif du ministre fédéral des finances sur le plan de relance économique du Canada en 2009. Il est fiduciaire de la Fondation Jean-Louis Lévesque.

Andrée-Lise Méthot est fondatrice et associée directrice de Cycle Capital Management. Cycle Capital est la plus grande plateforme d'investissement privé dans les technologies climatiques au Canada, qui comprend les six fonds et un accélérateur en activité en Amérique du Nord et en Europe. En plus de siéger aux conseils d'administration des sociétés du portefeuille de Cycle Capital, Mme Méthot est membre du conseil d'administration de l'École de Technologies Supérieures (ETS) et de l'Institut de Cardiologie de Montréal. Elle est également membre du conseil consultatif de Paris Fonds Vert. Mme Méthot a été nommée Officière de l'Ordre national du Québec (2018) et a été récipiendaire du Trailblazer Honor (2023). Elle a reçu de nombreuses autres distinctions, dont le Grand Prix d'excellence de l'Ordre des ingénieurs du Québec (2019) et le prix Summa Carrière de la Faculté des sciences et du génie de l'Université Laval (2021). Mme Méthot est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval. Elle a aussi étudié la physique de l'atmosphère et la science du climat.

Utilisation de certaines dispenses

Depuis le 20 décembre 2007, nous n'avons recouru à aucune des dispenses visant le comité d'audit et de gestion de risques prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Encadrement du comité d'audit et de gestion de risques

Depuis le 20 décembre 2007, soit la date à laquelle nos actions ordinaires ont commencé à être négociées à la TSX, notre conseil d'administration n'a pas omis de donner suite à une recommandation du comité d'audit et de gestion de risques quant à la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Les politiques et procédures du comité d'audit et de gestion de risques concernant l'approbation des services non liés à l'audit sont décrites dans les règles du comité d'audit et de gestion de risques, figurant en annexe A des présentes.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le tableau suivant dresse la liste des honoraires facturés par PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en dollars canadiens, à l'égard de divers services rendus par le cabinet :

(en dollars canadiens)	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Honoraires d'audit	847 167 \$	913 263 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	0 \$	0 \$
Honoraires pour services fiscaux	47 500 \$	42 306 \$
Autres honoraires	0 \$	0 \$

Les honoraires pour services fiscaux comprenaient principalement les honoraires relatifs aux services de conformité sur le plan fiscal au Canada et de consultation fiscale à l'échelle internationale, tandis que les autres honoraires comprenaient principalement les honoraires relatifs au travail effectué dans le cadre de la liquidation de certaines filiales de la Société.

Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires, notamment ceux concernant la rémunération et les emprunts (le cas échéant) des administrateurs et dirigeants, les principaux porteurs de nos titres et les titres dont l'émission est autorisée dans le cadre de régimes de rémunération sous forme d'actions, qui ne sont pas fournis aux présentes, figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations par notre direction en vue de notre assemblée annuelle des actionnaires qui doit avoir lieu le 8 mai 2025. Il est possible de trouver des renseignements complémentaires nous concernant sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com.

D'autres renseignements financiers peuvent être consultés dans nos états financiers annuels audités et le rapport de gestion établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Annexe A Charte du comité d'audit et de gestion de risques

OBJECTIFS

Le conseil d'administration (le « **conseil** ») de 5N Plus inc. (la « **Société** ») a constitué un comité d'audit et de gestion de risques (le « **comité** ») afin d'aider le conseil à remplir ses fonctions de surveillance en ce qui concerne ce qui suit :

- l'intégrité des processus comptables et de présentation de l'information financière de la Société;
- la conception, la mise en place et l'évaluation des contrôles internes de l'information financière et des mécanismes de communication de l'information financière;
- la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires;
- le repérage et la gestion des risques auxquels la Société est exposée;
- les compétences, l'indépendance et la nomination de l'auditeur externe;
- le rendement de l'auditeur externe et de l'auditeur interne de la Société;
- les procédures de dénonciation et de plainte de la Société;
- les autres questions qui sont décrites aux présentes ou que le conseil peut éventuellement déléguer au comité.

COMPOSITION

Après chaque assemblée annuelle des actionnaires, le conseil nomme au moins trois administrateurs indépendants, y compris le président du comité (le « **président du comité** »), qui siégeront au comité. Les membres du comité sont nommés par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance et de rémunération (le « **comité de gouvernance** »).

Le comité doit être composé uniquement d'administrateurs indépendants (au sens du Règlement 52-110). Tous les membres du comité doivent avoir des compétences financières et au moins un membre doit être un expert financier du comité d'audit, au sens où l'entendent les lois sur les valeurs mobilières applicables et les normes des bourses à la cote desquelles les titres de la Société sont inscrits. Les membres du comité sont tenus d'aviser immédiatement le président du conseil s'ils n'ont plus les compétences requises pour siéger au comité.

Le conseil peut destituer et remplacer un membre en tout temps. Un membre cesse automatiquement de siéger au comité dès qu'il n'a plus les compétences susmentionnées ou qu'il cesse d'être un administrateur.

PRÉSIDENT DU COMITÉ

À la première réunion du conseil suivant l'assemblée annuelle des actionnaires, et suivant la recommandation du comité de gouvernance, le conseil nomme le président du comité parmi ses membres.

RÉUNIONS

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre ou plus souvent au besoin. Le comité d'audit tient des réunions additionnelles lorsque les circonstances l'exigent.

Le comité d'audit se réunit à l'endroit que l'un de ses membres détermine. Le comité d'audit peut tenir des réunions par conférence téléphonique ou par tout autre moyen permis par la loi ou par les règlements de la Société.

L'avis de convocation à chaque réunion est remis à chaque membre, à l'auditeur externe, au président du conseil, au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société, lesquels ont tous le droit d'y assister.

Le chef de la direction, le chef de la direction financière, l'auditeur interne et l'auditeur externe peuvent demander au président du comité de convoquer une réunion.

Le président du comité approuve l'ordre du jour des réunions et s'assure que les documents de référence sont correctement préparés et distribués aux membres suffisamment à l'avance.

Tous les administrateurs de la Société, y compris les administrateurs qui font partie de la direction, peuvent assister aux réunions du comité. Toutefois, seuls les membres du comité ont le droit de voter à ces réunions et sont comptés aux fins de la constitution du quorum.

L'auditeur externe et, selon le cas, l'auditeur interne ainsi que la haute direction doivent périodiquement se voir accorder la possibilité de se réunir séparément avec le comité. De plus, le comité peut se réunir à huis clos, en l'absence de la direction, notamment les administrateurs membres de la direction, lorsque le comité le juge opportun.

Le quorum nécessaire à la délibération des questions à l'ordre du jour d'une réunion du comité est constitué par la présence de la majorité des membres du comité, dont l'un doit être le président du comité, à moins qu'il n'en soit décidé autrement, de temps à autre, par résolution du conseil. Une fois atteint, le quorum est maintenu, même si des membres du comité quittent la réunion avant la fin. Sous réserve de l'obligation qui précède, à moins de décision contraire du conseil, le comité a le pouvoir de fixer son quorum et de régler sa marche à suivre. Le comité adopte ses résolutions à la majorité des voix.

En l'absence du président du comité, les membres présents à une réunion désignent l'un d'entre eux pour présider la réunion.

Le président du comité (ou, en son absence, le président suppléant) nomme un secrétaire pour les réunions. Les procès-verbaux des réunions du comité sont consignés et tenus à jour par le secrétaire de la Société, ou par toute autre personne agissant à ce titre, et sont soumis à l'approbation des membres du comité d'audit.

Le comité a le pouvoir d'engager des conseillers comme il le juge opportun pour assister à ses réunions et participer aux discussions et délibérations du comité, aux frais de la Société.

Le comité fait rapport au conseil après ses réunions et chaque membre du conseil a accès aux procès-verbaux des réunions du comité, qu'il en soit membre ou non.

RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Le comité n'a pas l'obligation de planifier ou réaliser des audits ni de décider si les états financiers de la Société sont complets et exacts. Cette tâche incombe à la direction et à l'auditeur externe. Le comité n'a pas non plus l'obligation de mener des enquêtes, ni de veiller au respect des lois et règlements.

Le conseil délègue par les présentes au comité les obligations qui suivent, que le comité devra remplir pour le compte du conseil et en son nom :

COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Avant leur publication, le comité doit examiner les documents suivants et en recommander l'approbation au conseil :

- a) les états financiers annuels et intermédiaires de la Société et les rapports de gestion connexes, ainsi que les communiqués de presse sur les résultats financiers;
- b) les indications relatives aux résultats (s'il y a lieu);
- c) tous les autres documents financiers importants de la Société, notamment les prospectus et la notice annuelle;
- d) la conformité de l'attestation par la direction des rapports financiers aux lois applicables et l'attestation des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société.

Dans le cadre de cet examen, le comité doit :

- a) examiner les éléments inhabituels ou extraordinaires, les opérations avec des personnes apparentées et l'exactitude de l'information présentée, la valeur comptable de l'actif et du passif, la situation fiscale et les provisions connexes, les réserves, s'il en est, énoncées dans les lettres de déclaration ainsi que les risques commerciaux, incertitudes, engagements et dettes éventuelles;
- b) s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et doit évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures;
- c) discuter avec la direction et avec l'auditeur externe du caractère adéquat des grandes méthodes et politiques comptables de la Société et de tout changement proposé quant aux grandes méthodes comptables, la présentation et l'incidence des principaux risques et incertitudes et les estimations et appréciations clés de la direction qui peuvent être importantes pour la présentation de l'information financière;
- d) examiner les questions importantes en matière d'évaluation;
- e) examiner les questions importantes ayant trait aux audits des filiales;
- f) examiner les tendances générales en matière de comptabilité ainsi que les questions touchant les règlements, conventions, normes et méthodes comptables influant ou pouvant influencer sur la Société.

CONTRÔLES INTERNES

Le comité doit examiner et superviser les procédures et méthodes de contrôle interne de la Société et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes à l'égard des systèmes de présentation de l'information financière et de comptabilité.

Le comité doit examiner :

- a) le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes et la fiabilité de l'information financière communiquée avec la direction et l'auditeur externe;
- b) les procédures pour s'assurer du respect des lois et éviter les conflits d'intérêts;
- c) l'évaluation, par l'auditeur externe, des systèmes de contrôle interne de la direction et les réponses de la direction à toute faiblesse repérée qui pourrait entraîner des erreurs ou des lacunes dans l'information financière ou des écarts par rapport aux politiques comptables de la Société ou aux lois et règlements applicables;
- d) la nomination du chef de la direction financière et des autres principaux cadres financiers participant au processus de présentation de l'information financière.

AUDITEUR INTERNE

Le comité d'audit, en tant que comité du conseil, doit s'acquitter des responsabilités suivantes à l'égard de l'audit interne :

- a) étudier et approuver la nomination de l'auditeur interne et, au besoin et de concert avec la direction, le destituer;
- b) examiner le mandat, les objectifs annuels et l'évaluation du rendement de l'auditeur interne;
- c) superviser le travail de l'auditeur interne, notamment examiner et approuver le plan d'audit interne annuel et ses mises à jour;
- d) examiner les rapports de l'auditeur interne sur le statut des résultats significatifs de l'audit interne, les recommandations et les réponses de la direction, notamment le suivi effectué à l'égard des lacunes repérées, et examiner les autres rapports de l'auditeur interne;
- e) examiner le caractère suffisant des ressources de la Société en matière d'audit interne;
- f) rencontrer périodiquement l'auditeur interne en l'absence de la direction pour établir l'indépendance de l'audit interne, le niveau de collaboration obtenu des dirigeants, le degré d'interaction avec l'auditeur externe, ainsi que les divergences d'opinion ou autres différends importants non résolus.

Chaque trimestre, l'auditeur interne fait rapport au comité au sujet des résultats des activités d'audit interne et il a également accès directement au président du comité et à tous les dirigeants de la Société, notamment le chef de la direction.

AUDITEUR EXTERNE

L'auditeur externe rend compte directement au comité, dont il relève ultimement. Le comité supervise le travail de l'auditeur externe; notamment, il règle les différends éventuels entre la direction et l'auditeur externe concernant la présentation de l'information financière, et il fait des recommandations visant à résoudre ces différends. Dans l'éventualité où le différend persiste, le comité soumet la question au conseil pour que ce dernier la règle de façon définitive.

Le comité doit notamment :

- a) recommander au conseil la nomination ou la reconduction de l'auditeur externe et sa rémunération;
- b) lorsqu'un changement d'auditeur externe est proposé, examiner toutes les questions relatives au changement, y compris l'information à fournir selon la réglementation et les étapes prévues pour que la transition se fasse de façon ordonnée;
- c) examiner et recommander au conseil les conditions de la lettre de mission annuelle de l'auditeur externe et les honoraires d'audit proposés, ainsi que la rémunération des conseillers dont le comité retient les services;
- d) examiner et approuver au préalable les services non liés à l'audit fournis par l'auditeur externe à la Société ou à ses filiales, et évaluer les répercussions éventuelles de ces services sur l'indépendance de l'auditeur externe;

- e) examiner la lettre postérieure à l'audit ou la lettre à l'intention de la direction énonçant les recommandations de l'auditeur externe, ainsi que la réponse de la direction et le suivi ultérieur effectué relativement à toute faiblesse relevée;
- f) examiner, en consultation avec l'auditeur externe, le plan et la portée de l'audit devant être effectué par l'auditeur externe;
- g) examiner les problèmes qu'a connus l'auditeur externe dans l'exécution de l'audit, y compris les restrictions imposées par la direction ou les questions comptables importantes sur lesquelles il y a eu désaccord avec la direction;
- h) rencontrer périodiquement l'auditeur externe en l'absence de la direction et de l'auditeur interne au sujet des contrôles internes et de l'exhaustivité et de l'exactitude des états financiers de la Société;
- i) au moins tous les ans, examiner l'indépendance de l'auditeur externe et en faire rapport au conseil, et obtenir de l'auditeur externe un rapport définissant toutes les relations importantes qui existent entre lui et la Société. Lorsqu'il aborde la question de l'indépendance de l'auditeur, le comité envisage aussi bien la rotation, après un certain nombre d'années, du principal associé en audit ou de l'associé en audit responsable d'examiner l'audit que l'établissement de politiques d'embauche visant les employés actuels ou anciens de l'auditeur externe;
- j) au moins tous les ans, obtenir et examiner un rapport de l'auditeur externe décrivant les procédures de contrôle de la qualité de l'auditeur et toutes les questions importantes découlant de l'examen périodique du contrôle de la qualité, ainsi que les mesures prises pour traiter ces questions;
- k) évaluer le rendement de l'auditeur externe ainsi que l'efficacité du processus d'audit externe et faire rapport au conseil des conclusions du comité;
- l) examiner et approuver les politiques applicables à l'embauche des anciens ou actuels associés et employés de l'ancien ou actuel auditeur externe de la Société.

GESTION DES RISQUES

Le comité examine ce qui suit, en fait rapport au conseil et, s'il y a lieu, lui formule des recommandations :

- a) les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée et les mesures prises pour surveiller et maîtriser ces risques;
- b) les principaux risques de la Société en matière de sécurité, de santé, d'environnement (y compris les questions de développement durable telles que les changements climatiques) et de sûreté;
- c) les rapports sur la continuité des activités, la planification de la reprise après sinistre et la surveillance des menaces et des risques externes auxquels la Société est confrontée;
- d) les programmes d'assurance de la Société et l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants (annuellement et au besoin);
- e) les garanties de conformité aux clauses restrictives stipulées dans des actes de fiducie ou des contrats de prêt;
- f) les incidents en matière de fraude, actes illégaux et conflits d'intérêts réels ou éventuels;
- g) la politique de communication d'information de la Société, et il recommande au conseil les modifications importantes à y apporter pour approbation;
- h) la qualité et l'exactitude des systèmes comptables informatisés, le caractère suffisant des protections contre les dommages et perturbations et la sécurité de l'information confidentielle présentée par l'entremise des systèmes d'information.

APPROBATION DES OPÉRATIONS AVEC DES PERSONNES APPARENTÉES

Le comité examine et approuve ou autorise les « opérations avec des personnes apparentées » qui doivent être déclarées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et les documents d'information de la Société. Les membres du comité qui sont des « personnes apparentées » à l'égard d'une telle opération ne participent pas à l'examen, à l'approbation ou à l'autorisation de cette opération, mais peuvent fournir des renseignements s'y rapportant à la demande du comité.

RESPECT DE LA LOI

Le comité s'assure que la Société a mis en place des procédures adéquates pour :

- a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou des préoccupations, notamment en matière de comptabilité, de contrôles internes ou d'audit;
- b) la soumission confidentielle et anonyme des préoccupations à l'égard de questions de comptabilité ou d'audit douteuses.

Le comité analyse les questions juridiques qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers, les politiques de la Société en matière de conformité, ainsi que les rapports ou demandes de renseignements notables émanant d'autorités de réglementation ou d'organismes gouvernementaux.

Le comité doit mener ou autoriser des enquêtes sur toute question relevant de ses attributions.

AUTRES RESPONSABILITÉS

Le comité passe en revue les dépenses du conseil et du chef de la direction.

En collaboration avec le comité de gouvernance, le comité évalue chaque année son rendement.

Le comité effectue toute autre activité cohérente avec les présentes règles, les statuts et règlements de la Société et les lois applicables, selon ce que le comité ou le conseil juge nécessaire ou approprié.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité ont le droit de toucher à ce titre la rémunération que le conseil peut établir de temps à autre.

EXAMEN DES RÈGLES DU COMITÉ

Le comité examine le caractère adéquat des présentes règles une fois par année et recommande des changements au comité de gouvernance.

Aucune disposition des présentes règles ne vise à étendre la portée des normes de conduite applicables en vertu des exigences de la loi ou de la réglementation à l'égard des administrateurs de la Société ou des membres du comité d'audit et de gestion de risques. Même si le comité d'audit et de gestion de risques a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts. Les membres du comité d'audit et de gestion de risques sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, (i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, (ii) à l'exactitude et à l'intégrité de l'information fournie et (iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services non liés à l'audit que l'auditeur externe fournit à la Société. La responsabilité de surveillance du comité d'audit et de gestion de risques n'a pas été établie pour que celui-ci détermine de façon indépendante si (i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière suffisants ou des contrôles et procédés internes convenables ou (ii) les états financiers de la Société ont été préparés et, le cas échéant, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Approuvées par le conseil d'administration le 4 mai 2023.